

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/06/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	31	43

Vote
A l'unanimité
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/06/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 20/06/2019.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, DESNOYERS Monique, DUTRIAUX Nathalie, GHOUL Semillia, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, PETIT Anne-Claire, TAMATA-VARIN Marième, MM : ANTHOINE Emmanuel, ARTUS Claude, AVRON Stéphane, BARBERI Serge, BARRACHIN Jean, BELFIORE Elio, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, DA COSTA Christophe, GIRAULT Jean-Pierre, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MAZARD Alain, POIRIER Daniel, REMOND Bruno, SAOUT Louis Marie, THIÉRIOT Jean-Louis, VAUCOULEUR Serge
Suppléant(s) : M. CHATTE Didier (de M. REGNIER YVES), MIEVILLE Patrice (de Mme LAPORTE Maryline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BESSON Justine à M. AVRON Stéphane, BOISGONTIER Béatrice à M. BELFIORE Elio, KUBIAK Françoise à M. LAGÜES-BAGET Yves, PONSARDIN Catherine à M. POIRIER Daniel, VIEIRA Patricia à M. MAZARD Alain, MM : AIMAR Daniel à M. GROSLEVIN Gilles, DECRAENE Michel à Mme TAMATA-VARIN Marième, DUCÉLIER André à Mme MOTHRE Béatrice, HUCHET Jean-Pierre à M. BARRACHIN Jean, MOREL René à Mme GIRAULT Muriel, VENANZUOLA François à Mme DUTRIAUX Nathalie, VERHEYDEN Matthieu à M. BARBERI Serge
Excusé(s) : Mme LAPORTE Maryline, MM : GEHIN Claude, PHILIPPE Jean-Luc, REGNIER YVES

Absent(s) : Mmes : AERNOUDTS Danièle, BADENCO Michèle, NINERAILLES Brigitte, MM : ARLANDIS Mathieu, GUILLEN Nicolas, MOTTE Patrice, SAPIERRE René

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAMATA-VARIN Marième

2019_94 – Motion contre l'installation d'une station de stockage de déchets dangereux sur le territoire de la CCBRC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu la charte constitutionnelle de l'environnement,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'environnement, notamment les dispositions des articles L 541.1 et suivants relatifs au droit des déchets et notamment les règles relatives à l'élimination des déchets,

Vu également les articles L511-1 et suivants du dit code,

Vu le projet de PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) d'Ile de France,

Vu l'enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France et son rapport environnemental (18 juin-18 juillet),

Considérant le projet de Suez d'installer, sur le territoire de la CCBRC (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux), l'extension de la décharge de la Butte Bellot située sur la commune de Soignolles-en-Brie,

Considérant que cette nouvelle station de stockage de produits dangereux d'une surface totale de 54 hectares- 48 % dédiés au stockage et 52 % aux installations annexes et aménagements paysagers- impacterait les communes de Soignolles-en-Brie, Yèbles, Champdeuil et Solers et plus largement le territoire de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant qu'il serait plus juste d'indiquer qu'il s'agit d'une création de station de stockage sur la Commune de Yèbles plutôt que d'une extension sur la Commune de Soignolles en Brie pour deux raisons. La première parce que la nouvelle surface de stockage de produit dangereux est localisée en très grande majorité sur la commune de Yèbles et la seconde raison parce que ce nouveau projet porte sur des produits dangereux contrairement à la station de stockage de la Butte Bellot qui concerne uniquement des déchets non dangereux,

Considérant que cette future extension de stockage accueillera 200 000 tonnes annuel de déchets dangereux et 200 000 tonnes annuel de déchets non dangereux provenant notamment des chantiers du Grand Paris,

Considérant que la communauté de communes possède déjà depuis plus de 44 ans, une station de déchets ménagers et assimilés, le Centre d'Enfouissement Technique dit du Mont St Sébastien depuis 1974 à laquelle est venue s'ajouter ensuite l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Butte Bellot en 2005 entraînant de nombreux désagréments : odeurs nauséabondes, nuisances sonores et pollution eu égard au transport des déchets,

Considérant que cette future extension pourrait entraîner davantage de risques de pollution sur la nappe phréatique de Champigny qui est déjà dans un état critique tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais également sur la rivière de l'Yerres,

Considérant l'opposition unanime des élus locaux et riverains au projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot lors de la réunion publique du lundi 24 juin qui s'est tenue sur la commune de Yèbles,

Considérant que les représentants du groupe Suez ne sont pas en capacité d'apporter des réponses sur les conséquences de l'enfouissement de ses déchets sur la santé et l'environnement,

Considérant l'absence de consultation en amont de la part de Suez auprès des Maires concernés et du Département sur ce sujet,

Considérant l'absence également de dossiers sur ce projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot,

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 077-200070779-20190626-2019_94-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE L'ABANDON DU PROJET** d'extension de la décharge de la Butte Bellot visant le stockage de produits dangereux compte tenu de l'absence d'information sur ce projet,

- **DEMANDE LE RETRAIT** sur la carte intitulée "Les installations de traitement des déchets dangereux en Ile-de-France en 2018" figurant dans le PRPGD, du projet de stockage de déchets dangereux situé sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 01/07/2019
Le Président
Christian POTEAU



